



## Syndic de copropriété presque inexistant

Par **adrienne1407**, le **23/01/2013** à **18:00**

Bonjour,

J'habite une petite copropriété d'une trentaine de lots pour laquelle notre syndic de copropriété ne satisfait pas plusieurs copropriétaires. Pour exemple, les comptes de 2011 n'ont toujours pas été clôturés et on nous a promis une Assemblée générale pour décembre 2012 qui ne s'est pas tenue. Alors que nous payons ce syndic, nous sommes quelques-uns à être très mécontents et voudrions connaître les recours possibles pour obtenir les prestations que nous payons à cette entreprise ainsi que les options que nous pourrions avoir pour rompre le contrat qui nous lie.

Merci par avance de toute l'aide que vous pourrez nous apporter.

Cordialement

Par **HOODIA**, le **24/01/2013** à **09:11**

Vous avez un CS qui doit agir ,en vérifiant les comptes ,et, qui se doit de fixer avec le syndic la date de l'AG.

Rien ne vous empêche de proposer avec Ir/AR dans les délais un nouveau syndic ,mais encore faudrait il avoir le contrat du syndic sortant que le pdt doit demander à ce dernier.

Rentrez dans le CS par l'AG à venir !

Le changement de syndic se fait à la fin du contrat pour éviter une action judiciaire et des frais....mais elle se prépare avec les autres copros pour avoir le max de pouvoirs....

Par **adrienne1407**, le **24/01/2013** à **21:33**

Merci de votre réponse.

Cordialement